



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 11 novembre 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-11-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5765
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5765
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL .....	5766
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.....	5766
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5767
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois .....	5767
4.2	Dépôt : États comparatifs.....	5767
4.3	Dépôt : Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires .....	5768
4.4	Vente de matériel appartenant à la Municipalité .....	5768



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4.5	Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 468-2019 « Règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables » .....	5769
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	5770
5.1	Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique .....	5770
6	TRANSPORT .....	5771
7	HYGIÈNE DU MILIEU .....	5771
7.1	Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 1 .....	5771
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	5772
8.1	Nomination : Comité de la Villa des Bosquets .....	5772
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT .....	5772
9.1	Préavis de non-renouvellement : Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs .....	5772
9.2	Demande de remboursement : Matricule 6094 60 8968 00 0000.....	5773
10	LOISIRS ET CULTURE .....	5773
10.1	Mandat : Services de sauveteurs .....	5773
10.2	Lancement d'un appel de candidatures : Surveillant à la patinoire.....	5774
11	CORRESPONDANCE .....	5774
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS .....	5775
13	DIVERS .....	5775
13.1	Demande d'aide financière : Maison des Jeunes de l'île d'Orléans .....	5775
13.2	Demande d'aide financière : Club FADOQ les aînés en action .....	5775
13.3	Demande d'aide financière : Guignolée de décembre de la CORVÉ.....	5776
14	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	5776
15	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5776

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019**

2019-11-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 7 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 en effectuant les corrections qui apparaissent de façon évidente à la simple lecture des documents et qui n'affecte en rien les décisions du conseil municipal.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-11-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 200 013 \$ pour le mois d'octobre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2 Dépôt : États comparatifs

2019-11-04-02

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal (article 176.4), le secrétaire-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le premier état comparatif déposé compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé ;

CONSIDÉRANT QUE le second état comparatif déposé compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire en date du 30 septembre 2019 comprenant l'état comparatif des revenus et dépenses tel que prescrit à la Loi.

Document déposé : 2019-11-04-02

2019-11-04-03

### 4.3 Dépôt : Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

CONSIDÉRANT les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2 qui prévoient que tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent chaque anniversaire de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil municipal une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité et de la Municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au Conseil de laquelle siège le maire de la Municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la Municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

CONSIDÉRANT que cette déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du Conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

Le Directeur général dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus municipaux.

Documents déposés :	2019-11-04-03-01	2019-11-04-03-04
	2019-11-04-03-02	2019-11-04-03-05
	2019-11-04-03-03	2019-11-04-03-06
	2019-11-04-03-07	

2019-11-04-04

### 4.4 Vente de matériel appartenant à la municipalité

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour la Municipalité, de se départir de certains équipements n'ayant plus de véritables usages ;

CONSIDÉRANT la liste sommaire des équipements visés par la mise en vente ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Autoriser la mise en vente des équipements qui ne sont plus utiles pour la Municipalité via le service de disposition des biens excédentaires du Centre de services partagés du Québec et/ou de gré à gré.
2. Établir le prix en fonction du marché actuel pour des équipements usagés comparables.
3. Pour ce qui n'est pas vendu, procéder à la disposition auprès des organismes ou entreprises suivants : Entraide Agapè, Fondation des sourds du Québec ou à un récupérateur participant au Méga-Recyclage.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

Document déposé : 2019-11-04-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement numéro 468-2019 « Règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables »**

2019-11-04-05

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a décrété, par le biais du règlement numéro 406-2014, modifié par la résolution 1576-2015, une dépense de 833 637,83 \$ et un emprunt de 833 637,83 \$ pour l'assainissement des eaux usées dans le développement de la Seigneurie ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender le règlement 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables ;

M. Alain Dion donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 11 novembre 2019, le projet de règlement numéro 468-2019 « Règlement modifiant le règlement numéro 406-2014 afin de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables » tel que libellé, comme s'il était tout au long réité.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le terme de l'emprunt ainsi que la répartition du service de la dette entre les contribuables.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2019-11-04-05-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 5.1 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique

2019-11-05-01

ATTENDU QUE la procédure d'embauche et politique de rémunération des pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE cette procédure s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans prévoit la formation d'un (1) candidat au programme d'autos-sauvetage, trois (3) candidats au programme Matières dangereuses Opération, un (1) candidat au programme d'opérateur d'autopompe, un (1) candidat au programme de désincarcération et trois (3) candidats au programme d'officier non urbain pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de l'Île-d'Orléans en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Présenter une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour le programme d'auto-sauvetage (1 candidat), Matières dangereuses Opération (3 candidats), opérateur d'autopompe (1 candidat), désincarcération (1 candidat) et officier non urbain (3 candidats).



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2. Transmettre cette demande à la MRC de l'Île d'Orléans.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-05-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6 TRANSPORT**

### **7 HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **7.1 Prolongement d'égout secteur Est : Demande de paiement # 1**

2019-11-07-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-09-07-01 « Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 : Programmation de travaux » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-08-23-01 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est » ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-10-07-03 « Acceptation d'une offre de service : Prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – secteur Est (branche 7) » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 168 322 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire chemin Royal – Secteur Est (Décompte progressif numéro 1) daté du 28 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 168 322 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIVIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 168 322 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Charles-Auguste-Fortier inc. » pour les travaux de prolongement d'égout secteur Est.
2. Affecter toute aide financière à recevoir en provenance du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) à la diminution du financement à assumer par la Municipalité.
3. Transmettre la présente résolution à « Charles-Auguste-Fortier inc. », entrepreneur général et à François Gariépy, ing., directeur de projet chez TetraTech QI.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

#### 8.1 Nomination : Comité de la Villa des Bosquets

2019-11-08-01

CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Caroline Turgeon à titre de membre du conseil d'administration de la Villa des Bosquets vient à échéance en 2019 ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Nommer Mme Caroline Turgeon sur le conseil d'administration de la Villa des Bosquets pour une période de deux (2) ans.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-08-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 9.1 Préavis de non-renouvellement : Entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs

2019-11-09-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 1007-2013 « Résolution pour entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs en bâtiment et en environnement » adopté le 8 avril 2013.

CONSIDÉRANT l'article 2 « durée » de l'« entente relative au statut des inspecteurs » datée du 7 juillet 2013 qui prévoit que la Municipalité doit signifier son intention de ne pas renouveler l'entente par un préavis de douze (12) mois, soit avant le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite évaluer la possibilité que le service d'inspection soit rendu par la MRC via une entente de partage de coût plutôt que par une délégation de pouvoir ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Transmettre un préavis de non-renouvellement relativement à l'« entente relative au statut des inspecteurs » datée du 7 juillet 2013 à la MRC de l'île





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

d'Orléans, à la Municipalité de Sainte-Famille, à la Municipalité de Saint-François, à la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et à la Municipalité de Sainte-Pétronille.

2. Signifier à la MRC de l'île d'Orléans, à la Municipalité de Sainte-Famille, à la Municipalité de Saint-François, à la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et à la Municipalité de Sainte-Pétronille le souhait de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans de conclure une nouvelle entente relative à des services d'inspection régionale, de réglementation d'urbanisme, de délivrance des permis et certificats d'autorisation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-09-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-11-09-02

### 9.2 Demande de remboursement : Matricule 6094 60 8968 00 0000

CONSIDÉRANT l'avis d'évaluation pour l'année 2019 daté du 10 septembre 2019 du matricule 6094 60 8968 00 0000 pour un montant de 654,22 \$ au crédit ;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement du propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6094 60 8968 00 0000 daté du 2 octobre 2019 ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Rembourser un montant de 654.22 \$ au propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro de matricule 6094 60 8968 00 0000, soit le montant correspondant au crédit applicable suivant l'avis d'évaluation daté du 10 septembre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-09-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10 LOISIRS ET CULTURE

2019-11-10-01

### 10.1 Mandat : Services de sauveteurs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer de la surveillance de la piscine municipale pour les saisons estivales 2020, 2021, 2022 et 2023 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de surveillants-sauveteurs ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater le directeur général à publier une demande de prix sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin de combler les besoins de la Municipalité en service de sauveteurs pour les périodes estivales 2020, 2021, 2022 et 2023.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-11-10-02

### 10.2 Lancement d'un appel de candidatures : Surveillant à la patinoire

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant(e) à la patinoire pour les périodes de fort achalandage ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Publier l'offre d'emploi « Surveillant à la patinoire », en modifiant la description du poste tel qu'entendu par le conseil.
2. Afficher le poste sur le web, minimalement sur le site internet de la Municipalité.
3. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la « Politique de travail de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ».
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-10-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-11-11-00

### 11 CORRESPONDANCE

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'octobre 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-11-11-00



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-11-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13 DIVERS

#### 13.1 Demande d'aide financière : Maison des Jeunes de l'île d'Orléans

2019-11-13-01

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Effectuer l'achat de deux coffrets de fromages au profit de la Maison des Jeunes de l'Île d'Orléans (MDJIO) pour un montant de 50 \$ (Un coffret cinq fromages au coût de 30 \$ et coffret trois fromages au coût de 20 \$).
2. Octroyer une aide financière de 1000 \$ à la MDJIO pour l'appuyer dans sa mission de prévention, sensibilisation et responsabilisation auprès des jeunes de 11 à 17 ans.
3. Octroyer une aide financière additionnelle non récurrente de 1500 \$ pour l'année 2019 compte tenu des besoins ponctuels de la MDJIO.
4. Remercier la MDJIO pour leur implication dans de nombreuses activités et événements municipaux et communautaires.
5. Mandater la coordonnatrice des loisirs, de la culture et des communications à poursuivre la collaboration avec la MDJIO et à bonifier le partenariat avec l'organisme.
6. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-11-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 13.2 Demande d'aide financière : Club FADOQ les aînés en action

2019-11-13-02

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par le Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Effectuer l'achat de deux cartes pour le souper de Noël, vendredi 6 décembre 2019, à 18h chez l'En-Tailleur au profit du Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
2. Octroyer une aide financière de 200 \$ au Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre pour l'appuyer dans sa mission de regrouper, informer, animer et représenter les aînés de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
3. Remercier le Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour leur implication dans de nombreuses activités et événements communautaires.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-11-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-11-13-03

### 13.3 Demande d'aide financière : Guignolée de décembre de la CORVÉ

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposée par Communauté rassemblée pour vivre l'évangile (CORVÉ) de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 500 \$ à la Communauté rassemblée pour vivre l'évangile (CORVÉ) de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans pour la guignolée de décembre 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-11-11-06  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 27, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 8 h 27. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. De lever la séance à 8 h 28.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
\_\_\_\_\_  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).  
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.